

## **Délibération n° 2017-10 du 23 février 2017 portant affectation du résultat de 2016**

L'an deux-mille-dix-sept, le onze janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 5 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Paul Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Yvon Pétronin, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Jacques Veroone, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines (à M. Detournay).

Absents excusés (5) :

- Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Franck Undi, suppléant d'Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Jean-Gabriel Jacob, Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (2) :

- Élodie Haquette, suppléant d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines.

## Délibération n° 2017-10 du 23 février 2017 portant affectation du résultat de 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2016-6 du 23 février 2016 portant budget primitif pour 2016, modifiée par sa délibération n° 2016-8 du 9 juin 2016 ;

Vu sa délibération n° 2017-8 du 23 février 2017 relative au compte administratif de 2016 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable impose aux communes et groupements de communes de procéder à l'affectation des résultats obtenus au compte administratif ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, le résultat comptable de l'exercice constaté au compte administratif de 2016 est un excédent de 19 005,07 € ; que, compte tenu de l'excédent des exercices antérieurs d'un montant de 18 727,55 €, le résultat reporté s'élève à 37 732,62 € ;

Considérant qu'en section d'investissement, le résultat comptable de l'exercice constaté au compte administratif de 2016 est un excédent de 5 410,75 € ; que, compte tenu de l'excédent des exercices antérieurs d'un montant de 18 145,75 €, le résultat reporté s'élève à 23 556,50 € ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le résultat de l'exercice 2016 est affecté au budget de 2017 comme suit :

- section de fonctionnement ..... 37 732,62 €
- section d'investissement ..... 23 556,50 €

Transmis en préfecture le 2 MAR 2017  
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY